



**MAIRIE**  
73730 SAINT PAUL SUR ISERE

**CONSEIL MUNICIPAL N°2025-05**  
**Vendredi 09 mai 2025 à 19H00**  
**PROCES VERBAL**

**Présents :**

Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme OSTORERO Sabine, Mme BLANC Stacy, M. GUILLARD Jérôme, M. GUILLOT Germain, M. DÉVRIEUX-PONT Robin, M. DURET-CANTIOUET Michaël, M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOU Christian, M. PORRET Franck, M. MARTIN-CORREIA Franck-Olivier, M. PERRIER Pierre-Yves, M. VARET Mickaël, M. BRUNOD Alain.

**Absent(es) excusé(es) :** M. DURET-CANTIOUET Michaël.

**QUORUM :** 12

**Pouvoir de vote :** M. DURET-CANTIOUET Michaël à Mme GUILLARD Emmanuelle.

**Secrétaire de séance :** M. PERRIER Pierre-Yves.

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2025 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**Installation du conseil municipal :**

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Emmanuelle GUILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Avant de débiter le conseil municipal, Mme Emmanuelle GUILLARD demande de procéder à une minute de silence en hommage à Mme Véronique AVRILLIER, Conseillère municipale à partir du 08 octobre 2010, puis Maire de la commune, du 09 décembre 2021, au 26 avril 2025.

Élue engagée, femme de conviction et de cœur, Véronique a marqué la vie de notre commune par son sens du service public, sa disponibilité et son attachement profond à l'intérêt général.

Son écoute, sa bienveillance et son énergie resteront longtemps gravées dans nos mémoires.

M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOU, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOU demande aux membres de l'assemblée, qui se déclare candidat au poste de maire ;

Mme Emmanuelle GUILLARD s'est portée candidate.

2 assesseurs sont nommés : M. Franck PORRET et M. Germain GUILLOT

1 seul candidat :

Mme Emmanuelle GUILLARD a été élue maire par 13 (treize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) bulletin blanc (élection à bulletin secret).

Elle émet le souhait de terminer ce mandat en mémoire de Mme Avrillier.

### 1. Détermination du nombre d'adjoints.

Mme le Maire rappelle que la limite légale pour déterminer le nombre d'adjoints est de 30% de l'effectif du conseil municipal (soit 4,5) et l'obligation de désigner au moins un poste d'adjoint.

La précédente équipe avait choisi de fixer ce nombre à 3.

Après un vote à main levée, le conseil décide de fixer le nombre d'adjoint à 1 (un).

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 13

### 2. Élection de l'adjoint.

Madame le maire demande aux conseillers, qui se porte candidat au poste d'adjoint.

Pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint :

1 seul candidat : M. Robin DÉVRIEUX-PONT

À la suite de l'élection à bulletins secrets, M. Robin DÉVRIEUX-PONT a été élu 1<sup>er</sup> adjoint par 12 (douze) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (un) bulletin blanc.

La séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance,  
**M. Pierre-Yves PERRIER**

Le Maire,  
**Mme Emmanuelle GUILLARD**



Approuvé en séance du 19 mai 2025, à l'unanimité